



David GILLES  
Assurances Construction

Ref. QAZBTP2017

# QUESTIONNAIRE PROPOSITION D'ASSURANCE ARTISANS & ENTREPRISES

Nom ou Raison sociale : .....  
 Adresse de l'Entreprise : .....  
 Date de création : .....  
 N° SIREN : ..... Code NAF : .....  
 Tel : ..... Email : .....

**Nom de votre Expert-comptable :** .....  
 Cochez cette case si vous n'avez pas d'expert-comptable : .....  (sans objet)

Directeur/Gérant : .....  
 Nombre d'années d'expérience du dirigeant : .....  
 Diplômes & **qualifications du dirigeant** : .....  
 Le directeur/gérant participe-t-il aux travaux? .....  OUI -  NON

Effectif de l'Entreprise : .....  
**Dont :** Encadrement : ..... Employés administratifs/commerciaux : .....  
 Ouvriers : ..... Apprentis : .....

Veillez préciser le Chiffre d'affaires :

Exercice passé	Exercice en cours <i>(CA prévisionnel pour les entreprises en création)</i>
EUR	EUR

Description de votre activité et répartition (par exemple « charpentes métalliques 60% couverture 40% »):

Libellé des activités	Ancienneté dans chaque activité	% du C.A. total annuel
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Merci d'indiquer la répartition de votre chiffre d'affaires par :

Type de Marché	%	Type de Travaux	%	Type d'ouvrages	%
Marchés passés en qualité de sous-traitant	%	Constructions neuves (bâtiment)	%	Maison individuelle	%
Marchés que vous confiez vous-même à des sous-traitants	%	Rénovations ou travaux sur existants (bâtiment)	%	Logement collectif	%
En cotraitance (GIE)	%	Génie Civil et Travaux Publics	%	Locaux d'activité	%
				Autres (préciser)	%

Veillez décrire votre clientèle, et lister qui sont vos clients les plus importants :

Quel est le coût de votre plus gros marché (HT) : ..... €

Combien de marchés prenez-vous en moyenne par année : .....

1/4

**DAVID GILLES ASSURANCES CONSTRUCTIONS « DGAC »**,  
 Siège social : 2 rue Antoine Roussin – La Bretagne – 97490 Sainte Clotilde – tel. 0262 40 12 12 -Gsm : 0262 14 76 45 [dg@dgac.re](mailto:dg@dgac.re)  
 Agence de Saint Paul : 135 B rue Marius et Ary Leblond 97460 SAINT PAUL – tel. 0262 32 82 83 – Gsm : 06 93 06 75 71- [ap@dgac.re](mailto:ap@dgac.re)  
 – www.dgac.re – SARL au capital de 5000€- RCS SAINT DENIS 808 819 734 – APE : 6622Z – Société de Courtage en Assurances.  
 Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°15001040.– Responsabilité Civile et Garantie Financière souscrite auprès des  
 Souscripteurs du Lloyd's de Londres, conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances.

**Déclarations :**

- Réalisez-vous vous mêmes et/ou faites vous réaliser ce qui suit:
  - Travaux en hauteur (Étant entendu comme tout travail entrepris à une hauteur supérieure à 15 mètres au-dessus du niveau du sol ou des planchers en cas de travail effectué à l'intérieur d'un bâtiment ou d'une structure) ? .....  OUI -  NON
  - Excavations en dessous de 5 mètres de profondeur ? .....  OUI -  NON
  - Travaux Offshore ? .....  OUI -  NON
  - Travaux de retrait d'amiante ? .....  OUI -  NON
  - Interventions sur flèches, souches de cheminée, ou haut-fourneaux ? .....  OUI -  NON
  - Travaux de démolition sur des structures dont la hauteur dépasse 5 mètres et/ou par explosif et/ou par boules de démolition ? .....  OUI -  NON
  - Construction d'ouvrages de soutènement ? .....  OUI -  NON
  - **Surélévation d'ouvrages** (étages supplémentaires...) ? .....  OUI -  NON
- **Pour tout ouvrage neuf** et si vos travaux portent sur les **lots fondations, maçonnerie, et béton armé**, exigez-vous du maître d'ouvrage qu'une **étude de sol** soit réalisée par un BET spécialisé? .....  OUI -  NON
- Vous arrive-t-il d'intervenir sur des **ouvrages à caractère exceptionnel et/ou inusuel**? .....  OUI -  NON
- Effectuez vous des missions de **conception/ direction et/ou surveillance** de travaux? .....  OUI -  NON
- Vos interventions portent elles sur des opérations de construction dont le **coût total excède 2.500.000 EUR TTC**? ..  OUI -  NON
- Vos travaux de construction seront-ils réalisés **avec des matériaux et suivant des procédés relevant de technique courante** ? .....  OUI -  NON
- Avez-vous été mis en cause pour des raisons de Sécurité, Protection et/ou de Santé au cours des cinq dernières années (**accidents de travail**) ; .....  OUI -  NON
- L'obligation légale d'évaluation des risques professionnels pour la sécurité et la santé des salariés a-t-elle été formalisée par le Document Unique? (art. R-230-1 du Code du Travail) .....  OUI -  NON
- Exploitez vous des installations classées pour la protection de l'environnement au sens de la Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 ? .....  OUI -  NON

**Êtes-vous, ou avez-vous été dans une de ces situations :**

- Redressement judiciaire ? .....  OUI -  NON
- Sans assurance pendant plus de six mois ? .....  OUI -  NON
- Résilié pour sinistre ? .....  OUI -  NON
- Résilié pour non-paiement ? .....  OUI -  NON

Si l'une de vos 5 dernières réponses est **OUI**, veuillez joindre une note explicative.

**Antécédents d'assurance**

Assureur actuel : ..... Couverture (ex : RC/DEC): .....

Depuis quelle année ? ..... Date d'échéance (ou de résiliation le cas échéant): .....

Avez-vous déclaré des sinistres au cours des cinq dernières années ? .....  OUI -  NON

**INFORMATION**

**Vous reconnaissez avoir été informé(e)**, conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978, du caractère **obligatoire** des réponses aux questions posées pour l'établissement des **CONDITIONS PARTICULIERES** ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une **omission** ou d'une **fausse déclaration** prévues aux articles L.113-8 (**nullité du contrat**) et L.113-9 (**réduction des indemnités**) du Code des Assurances. Que les destinataires de données personnelles vous concernant sont d'une part, en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France que dans l'UE, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés. Que **vos données peuvent être utilisées** dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient. Que **vous disposez d'un droit d'accès et de rectification** auprès de DGAC – pour toute information vous concernant

Fait à ..... Le .....

**Signature et cachet du Souscripteur**

**ANNEXE NOMENCLATURE FFSA des activités du BTP pour les attestations d'assurance des constructeurs**

Référence 2007 / ABR 64

**Le terme réalisation comprend pour toutes les activités listées la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.**

**Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.**

**Préparation et aménagement du site**

**1. Démolition**

Démolition d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (**hors explosifs**).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- Maçonnerie,
- Zinguerie, couverture et étanchéité,
- VRD

**2. Terrassement**

Réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement **sauf pour les carrières avant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage**. Cette activité comprend les sondages et forages.

**3. Amélioration des sols**

Traitement, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques. Cette activité comprend la pose de géotextiles (**hors géomembrane**), les sondages et forages.

**4. V.R.D. : Canalisations – Assainissement – Chaussées – Trottoirs – Pavage – Arrosage – Espaces verts**

Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés, de voiries piétonnes et carrossables, de poteaux et clôtures. Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

**5. Montage d'échafaudage – Etalement**

Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.

**6. Traitement amiante**

Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

**7. Traitement curatif (insectes xylophages – champignons)**

Traitement curatif des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.

**8. Assèchement des murs**

Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

**Structure et gros-œuvre**

**9. Fondations spéciale**

Réalisation de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages.

**10. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ**

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontraint in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- de briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations autres que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement et de canalisations enterrées,
- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre
- démolition et VRD,
- pose d'huissieries,
- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, **et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie**, plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
- calfeutrement de joints.

Et les travaux suivants liés à la fumisterie :

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,

- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

**11. Béton précontraint in situ**

Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.

**12. Charpente et structure en bois**

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente,
- traitement préventif et curatif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

**13. Charpente et structure métallique**

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- protection et traitement contre la corrosion,
- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,
- travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.

**Clos et couverts**

**14. Couverture**

Réalisation en tout matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, végétale, vêtue.

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), de capteurs solaires,
- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccord d'étanchéité,
- réalisation de bardages verticaux.

**15. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur**

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture)

**16. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines**

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

**17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades**

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

**18. Menuiseries extérieures**

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé **à l'exclusion des façades rideaux**.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,

**DAVID GILLES ASSURANCES CONSTRUCTIONS « DGAC »**,

**Siège social : 2 rue Antoine Roussin – La Bretagne – 97490 Sainte Clotilde – tel. 0262 40 12 12 –Gsm : 0262 14 76 45 [dg@dgac.re](mailto:dg@dgac.re)**

**Agence de Saint Paul : 135 B rue Marius et Ary Leblond 97460 SAINT PAUL– tel. 0262 32 82 83 – Gsm : 06 93 06 75 71- [ap@dgac.re](mailto:ap@dgac.re)**

**– www.dgac.re – SARL au capital de 5000€- RCS SAINT DENIS 808 819 734 – APE : 6622Z – Société de Courtage en Assurances.**

**Enregistrée à l'ORIAS ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) sous le n°15001040.– Responsabilité Civile et Garantie Financière souscrite auprès des Souscripteurs du Lloyd's de Londres, conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances.**

- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

19. **Bardages de façade**  
Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant. Cette activité comprend les travaux de vêture. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.

20. **Façades-Rideau**  
Réalisation de façades-rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).

21. **Structures et couvertures textiles**  
Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.

#### **Divisions – Aménagements**

22. **Menuiseries intérieures**  
Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :  
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,  
- habillage et de liaisons intérieures et extérieures.  
Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- vitrerie et de miroiterie,  
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,  
- traitement préventif et curatif des bois.

23. **Plâtrerie – Staff – Stuc – Gypserie**  
Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- menuiseries intégrées aux cloisons,  
- le doublage thermique ou acoustique intérieur,  
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

24. **Serrurerie – Métallerie**  
Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- protection contre les risques de corrosion,  
- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,  
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,  
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

25. **Vitrerie – Miroiterie**  
Réalisation de tout travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

26. **Peinture**  
Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- menuiserie,  
- revêtements faïence,  
- nettoyage, sablage, grenaillage,  
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.  
**Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.**

27. **Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets flottants**  
Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

28. **Revêtement de surfaces en matériaux durs – Chapes et sols coulé**  
Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (**hors agrafages, attaches**), chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,  
- étanchéité sous carrelage non immergé,  
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

29. **Isolation thermique – Acoustique – Frigorifique**  
Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :  
- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,  
- isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,  
- isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures,

- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

#### **Lots techniques**

30. **Plomberie – Installations sanitaire**  
Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,  
- chapes de protection des installations de chauffage,  
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,  
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,  
- raccordement électrique du matériel.

31. **Installations thermiques de génie climatique**  
Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,  
- chapes de protection des installations de chauffage,  
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,  
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,  
- raccordement électrique du matériel.

32. **Fumisterie**  
Réalisation (**hors four et cheminée industriels**) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de :  
- construction et installation d'âtres et foyers,  
- construction de socles de chaudières,  
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.  
Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- raccords d'enduits divers,  
- calorifugeage des conduits,  
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

33. **Installations d'aérialique et de conditionnement d'air**  
Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :  
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,  
- chapes de protection des installations de chauffage,  
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,  
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,  
- raccordement électrique du matériel.

34. **Electricité**  
Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (**hors pose de capteurs solaires intégrés**).

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :  
- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,  
- chapes de protection des installations de chauffage.

35. **Four et cheminée industriels**  
Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.

36. **Ascenseurs**  
Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

37. **Piscines**  
Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation. **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.**

38. **Maison à ossature bois**  
Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,  
- menuiserie intérieure et extérieure,  
- isolation thermique et acoustique,  
- traitement préventif et curatif des bois,  
- traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages,  
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

39. **Géothermie**  
Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et aérothermique, avec tous types de fluides. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :  
- Sondage, forage et terrassement,  
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,  
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,  
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,  
- raccordement électrique du matériel,  
- chape de protection de l'installation de chauffage ;  
- installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).